

En imposant des frais d'intérêt aux agriculteurs, ce projet de loi enlève tout attrait à cette option pour eux. Je comprends qu'il pourrait y avoir une modeste économie de 1 ou 2 p. 100 sur le taux d'intérêt.

• (1600)

Cependant, comme les taux d'intérêt sont actuellement à 13 ou 14 p. 100, en tenant compte de la TPS promise et de l'inflation accrue qu'elle entraînera très probablement, ainsi que de la politique de John Crow, qui continue à relever les taux chaque fois que l'inflation avance, nous pourrions facilement avoir des taux d'intérêt de l'ordre de 20 p. 100 dans un an ou deux. Par conséquent, les agriculteurs économiseront 1 ou 2 p. 100, mais les taux d'intérêt vont tout simplement les étouffer. S'il y a une chose dont les agriculteurs peuvent se passer, c'est bien d'un surcroît de dette portant intérêt.

Je voudrais consacrer quelques instants à ce que cela représente dans le contexte plus vaste de la politique agricole. Il est très frustrant, non seulement pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, mais aussi pour les agriculteurs dans tout le pays et peut-être même pour certains des députés ministériels d'arrière-ban, de constater que le gouvernement n'est pas disposé à dire honnêtement ce qu'il a vraiment l'intention de faire dans le secteur agricole.

Au cours des quelques derniers mois, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures qui, pour moi, font partie d'un plan d'ensemble. Nous avons vu que l'avoine a été retirée de la Commission canadienne du blé. À première vue, il s'agissait d'une excellente affaire pour les agriculteurs. En réalité, les ventes d'avoine et les prix ont beaucoup baissé cette année par rapport aux années précédentes. Finalement, ce n'était donc pas une si bonne affaire.

Les gens ont été sceptiques dès le départ. En fait, 70 à 80 p. 100 des agriculteurs ont demandé au gouvernement de revenir sur sa décision et de laisser la Commission canadienne du blé s'occuper de l'avoine. Beaucoup d'amis du gouvernement, que j'ai rencontrés à des réunions, l'ont également fait dans des termes qui ne laissaient aucun doute sur leur point de vue. Mais l'avoine a été retirée. L'impression qu'a laissée cette mesure, c'est que la Commission du blé n'était plus l'important instrument

de la politique fédérale, la sacro-sainte institution agricole qu'elle était auparavant. Bien sûr, la suppression des paiements anticipés a fait beaucoup de tort.

Deuxièmement, il y a toute la question du libre-échange. Bien que le gouvernement ait affirmé avec force que le libre-échange n'entraverait pas le secteur agricole et n'aurait absolument aucune répercussion sur les offices de commercialisation, beaucoup de producteurs avaient des doutes à cet égard aussi. Parmi ce nombre, on compte sans doute l'ancien ministre de l'Agriculture et député d'Elgin qui, si l'on en croit la rumeur publique, aurait choisi de ne pas briguer de nouveau les suffrages des électeurs par crainte de ce qu'il adviendrait du régime de commercialisation ordonnée dans lequel il croyait beaucoup. Il y croyait, j'en suis convaincu. J'ai vécu dans cette partie du pays au début des années 70 et je sais que l'ancien ministre était un partisan inconditionnel de la commercialisation méthodique. À mon avis, il ne voulait pas être témoin de ce qui allait se produire.

On a dit que certaines des mesures prises depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, comme la décision du GATT sur la réglementation des importations de crème glacée et de yogourt et l'imposition de droits compensateurs sur nos exportations de porc, n'étaient pas des conséquences du libre-échange, mais qu'elles auraient été prises de toute façon. Au sens strict, c'est peut-être vrai. Toutefois, je me souviens très clairement des déclarations du premier ministre de la Saskatchewan, l'un des plus ardents défenseurs du libre-échange de même que la politique agricole du gouvernement actuel, lors de son passage dans Prince Albert. Il avait en effet dit aux agriculteurs que ces questions inquiétaient, que le libre-échange n'allait pas perturber le marché et que, même s'il ne pouvait donner des précisions, le régime des offices de commercialisation serait préservé, que l'accord favoriserait l'émergence d'un climat de bonne entente entre les deux partenaires, climat propice à l'élimination des mesures de harcèlement qui étaient alors en progression.

Ces promesses se sont révélées franchement illusoires. Non seulement le harcèlement n'a pas diminué, il a augmenté, comme le prouvent la décision très destructrice prise par le GATT en réponse à une initiative d'un

Initiatives ministérielles